

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [5]

Artikel: Avortement : décisions du Conseil national

Autor: C.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quoi de neuf en Suisse ?



Gabrielle Nanchen (à gauche) et Ruth Dreyfuss (au centre) aux Assises nationales pour l'égalité des droits, le 28 mars 1981.

AVORTEMENT

Décisions du Conseil national

Le 11 mars 1981, le Conseil national débattant de l'avortement avait plusieurs solutions qui s'offraient à lui : en rester au statu quo, adopter une solution unique pour l'ensemble de la Suisse (permettant l'interruption de grossesse « si un danger sérieux pèse sur la vie de la mère ») ; opter pour une solution fédéraliste qui laisserait aux cantons la possibilité de légiférer eux-mêmes ; reporter, enfin, les débats jusqu'à ce que l'initiative pour le droit à la vie ait été examinée.

C'est la solution fédéraliste qui l'a finalement emporté par 94 voix contre 75. Défendue par la majorité de la commission Grobet, cette solution permet donc aux cantons d'introduire chez eux la solution du délai, soit le caractère non punissable de l'interruption de grossesse si celle-ci est pratiquée dans les douze semaines après la fin des dernières règles. Le Conseil national a accepté en outre que le même médecin puisse à la fois conseiller l'avortement et le pratiquer ; que l'époux ne soit pas obligatoirement consulté ; que des centres de consultation en matière de grossesse soient institués, et que les caisses maladie couvrent les frais des interruptions de grossesse répondant aux critères des indications médico-sociales. Aucune couverture n'a été acceptée, en revanche, pour les avortements autorisés par la solution du délai.

Ces décisions doivent encore passer le cap difficile du Conseil des Etats, qui, on l'espère, se montrera aussi progressiste que la Chambre du peuple. En outre, plusieurs groupes féministes (dont l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception — ASDAC —, Femmes en lutte et les Frondeuses), tout en reconnaissant que la décision du Conseil national représente un pas en avant, craignent que la solution fédéraliste « perpétue le tourisme gynécologique des cantons conservateurs vers les cantons progressistes », s'inquiétant du sort des femmes qui « après avoir échoué dans leurs démarches sur leur lieu de résidence, risquent fort d'avoir dépassé le délai... » **c. c.**

EGALITÉ

Assises nationales à Bienne

Le samedi 28 mars ont eu lieu à Bienne les Assises nationales pour l'égalité des droits entre femmes et hommes, auxquelles ont assisté plus de deux cents femmes venues des cantons romands et alémaniques. Organisée par une quinzaine de groupements féministes de gauche, cette journée avait pour but de mobiliser les femmes en vue de la votation du 14 juin sur l'égalité des droits, et de faire le point sur les actions à mener jusqu'au 14 juin, et

après : le sentiment en effet s'est rapidement dégagé que si le oui à la votation était indispensable, tout ne serait pas résolu dès le lendemain.

Trois groupes de travail se sont constitués l'après-midi sur les thèmes de l'égalité de salaire, dans la famille et dans la formation, animés respectivement par Anne-Catherine Ménétreay, Gret Haller et Sylvie Bonnard. Le soir, un meeting a rassemblé à nouveau les participantes et participants pour écouter le témoignage de deux ouvrières allemandes sur la bataille qu'elles ont menée au sein de leur usine d'abord, jusque devant les tribunaux, pour obtenir l'égalité de salaires. Christina Alleman a parlé ensuite des difficultés d'intégration des femmes immigrées. Gabrielle Nanchen, quant à elle, a insisté sur la nécessité d'inscrire l'égalité dans la Constitution pour que l'on puisse procéder aux changements nécessaires, sur la durée du travail, sur l'assurance maladie et sur toutes les autres discriminations qui subsistent dans les lois. Ruth Dreyfuss, enfin, a conclu par l'assurance que les droits égaux aboutiront au **contraire** de la « Gleichmacherei » tant redoutée par les adversaires de l'égalité.

c. c.

SCOLARITÉ

Inégalités à Lucerne

Au cours de la scolarité obligatoire, les filles font 250 heures de plus que les garçons, car elles ont trois heures hebdomadaires de travaux à l'aiguille contre deux heures de travaux manuels pour les garçons. Dans l'enseignement secondaire, l'accent est mis pour les uns sur la physique, le dessin technique, etc., pour les autres sur la couture et l'économie domestique. Résultat : 70% des apprenties se concentrent dans les professions suivantes : employées de commerce ou de bureau, vendeuses, coiffeuses, aides en pharmacie.

Un groupe d'enseignants vient de lancer une initiative populaire tendant à introduire les mêmes programmes pour garçons et filles, c'est-à-dire à renverser le préjugé, encore récemment officiellement confirmé, que l'égalité dans l'enseignement, c'est l'égalisation des sexes. **P.B. S.**

PÉDAGOGIE

Qui aurait deviné ?

« Gisèle se lance sur la balançoire
Elle se pousse de plus en plus haut.
Charles, lui, manque de cran. »

Qui aurait deviné que cette phrase se trouvait dans l'un des livres* servant à l'enseignement du français en première primaire dans le canton de Vaud, et bientôt dans toute la Suisse ro-